

Le permis de construire appliqué à l'agriculture

Objectifs de la formation

Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...) .
Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours)

Déroulé

Savoir identifier si une opération relève d'un permis de construire.
Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle et les règles s'appliquant à une demande de permis de construire.
Connaître les règles particulières aux résidences démontables et habitations de loisirs.
Comprendre les différentes étapes d'un permis de construire.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 15/01/2020

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Auto-financement : 100€ (personnes non éligibles à VIVEA)

Plus de renseignements

Charleyne Bartheuf
contact@adear32.fr
ADEAR du Gers
1 rue Dupont de l'Eure
32000
AUCH
Tel. 05.62.05.30.86

Dates, lieux et intervenants

29 janv 2020
09:30 - 17:30 (7hrs)

Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°3
: 81 Route de Pessan 32000 Auch.
32000 auch

Uriel CHOQUET, Formatrice et Animatrice Installation
Transmission à l'ABDEA, spécialisé dans les question
d'urbanisme.

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))